

20 km de Maroilles

RÈGLEMENT

Date de la manifestation :

1er mai 2022.

Épreuves :

20KM Label National délivré par la FFA ouvert aux handisports.

Horaires :

- 15H00** - 20KM Label National délivré par la FFA.
- 14H45** - 20km Handisport.

Lieu de départ :

Départ du 20km - face à la mairie.

Organisation :

Comité d'organisation des 20km de Maroilles avec le soutien de la commune de Maroilles, du AC Cambrai (club FFA support), de ses partenaires et de la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme.

Contact :

- Par mail** : contact@20km-maroilles.com.
- Par téléphone** : en cours de modification (08/11/2021)

Conditions pour participer au 20km de Maroilles :

- Être né(e) en 2004 ou avant.
- Être en possession d'un certificat médical conforme ou copie d'une licence autorisée (voir réglementation ci-dessous).
- Être en possession de justificatif au regard de la situation sanitaire en cours (exemple : Pass Sanitaire valide si en vigueur)

Les pièces suivantes seront acceptées :

Je joins une copie de ma licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou Pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM également valable le jour de la manifestation.

Note importante les licences triathlon ne sont plus acceptées.

Je joins une copie de ma licence sportive en cours de validité délivrée par une Fédération agréée sur laquelle doit apparaître Athlétisme ou course à pied en compétition.

Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.

Je joins mon certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition de moins d'un an, à la date de la manifestation ou sa copie.

Ravitaillement, épongeage, sécurité parcours, détritrus :

5 postes de ravitaillement et d'épongeage, 2 postes de secours et 1 de service médical seront disposés sur le parcours.

Un nombre conséquent de conteneurs poubelles sera disposé tout au long du parcours, toute personne qui aura manifestement été surprise à jeter, en dehors des emplacements prévus à cet effet, ses détritrus sera sanctionnée.

Aucune consigne de sac où effets n'est proposée par l'organisation.

Chronométrie, classements :

La chronométrie sera assurée par le service Hors Stade de la Ligue des Hauts de France d'athlétisme.

Chaque coureur inscrit au 20km aura un dossard avec une puce électronique intégrée.

Une ligne de chronométrage sera installée au départ et à l'arrivée. Chaque coureur aura donc son temps réel et son temps officiel.

Récompenses :

Des primes seront remises aux 5 premiers scratch masculins et féminins allant de 500€ à 900€ et aux 5 premiers régionaux masculins et féminins allant de 200€ à 600€ (primes cumulables).

Une prime de record de l'épreuve de 500€ sera octroyée en cas de record officiel établi.

Les primes seront envoyées par courrier dans les 3 mois suivant la manifestation.

Pour pouvoir prétendre aux primes régionales, il faut être licencié(e) dans un club LHDFa au 01/05/2022 quelle que soit sa nationalité.

Trophée remis aux 3 premiers et premières au scratch et au premier et première de chaque catégorie.

Chaque coureur inscrit au 20km recevra un lot dans la limite de 3500 participants.

Lots de valeur par tirage au sort à partir de 18H00 pour les concurrents du 20km (présence obligatoire).

Mise en place d'un challenge club et entreprise.

Retrait des dossards :

Tous les participants du 20km devront récupérer nominativement leur dossard. Les dates et retraits anticipés seront fixés ultérieurement et communiqués via nos supports Internet et facebook. Le jour de la course, sur le stand Retrait des dossards de 09H00 à 12H00 devant la mairie.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet (certificat médical conforme ou licence autorisée, paiement).

Coût d'inscription individuel 20km et 20km Handisport :

- 15€** : Par Internet, jusqu'au 31 janvier 2022 minuit.
- 17€** : Par Internet jusqu'au 31 mars 2022 minuit.
- 22€** : Par Internet, du 01/04/2022 au 22/04/2022 minuit.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite par Internet, et ce, sans préavis.

En cas d'annulation de l'épreuve, les personnes inscrites avant le 28 février 2022 seront intégralement remboursées déduction faite des frais de gestion (1€).

Coût d'inscription Club FFA ou Entreprise :

•**13€ à partir de 15 inscriptions** : Par internet jusqu'au 22 avril 2022,

•**11€ à partir de 30 inscriptions** : Par internet jusqu'au 22 avril 2022.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation de votre inscription, et ce, pour quel que motif que ce soit.

Jury :

Un juge arbitre officiel est désigné par la FFA. Son pouvoir de décision est sans appel. Il sera assisté de juges officiels de courses, responsables de la régularité de l'épreuve.

Suiveur :

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos et rollers) n'est autorisé sur le parcours. Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Aucune Inscription ne sera possible le jour de l'épreuve.

Les coureurs sont responsables de leurs effets personnels. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Evolution du règlement :

Si la situation sanitaire l'impose le départ se fera par vagues de X personnes espacées de X secondes. Chaque participant devra porter un masque qu'il enlèvera sur l'ordre du starter. A l'arrivée le port d'un masque sera obligatoire, sera remis ainsi un sac contenant boisson, lot individuel en respectant un protocole sanitaire strict. Aucun public ne sera autorisé sur la ligne de départ et d'arrivée hormis les bénévoles nécessaires

Si la situation sanitaire l'impose le retrait des dossards sera adapté. Un sens de circulation sera imposé avec marquage au sol. Les participants ainsi que les bénévoles devront porter un masque. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition Chaque coureur devra signer une charte ainsi que les bénévoles .Seuls les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte

Suivant les règles en vigueur aux vues de la situation sanitaire, les ravitaillements et épongeages seront adaptés selon protocole.

Si le protocole sanitaire l'impose seuls les récompensés et quelques membres de l'organisation pourront participer à la réception selon les règles éditées par la F.F.A .

En fonction de l'évolution de la pandémie ce règlement est susceptible d'évoluer où de modification.

NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DE TOUS :

Le comité d'organisation des 20 km de Maroilles se réserve le droit d'annuler l'événement en raison de restrictions sanitaires et d'adapter son événement en fonction de protocole sanitaire imposé. En cas d'annulation dues aux conditions sanitaires, tous les participants seront remboursés déduction faite des frais de gestion liés à l'inscription (1€).

Le comité d'organisation des 20 Km de Maroilles se réserve le droit de ne pas remettre le dossard à toute personne qui manquerait de respect à l'organisation où aurait un comportement contraire au bon déroulement de la manifestation.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).